

Calcul du rendement

Calcul du rendement d'un portefeuille à capital garanti – Revenu de retraite – 8 % (moins de 100 000 \$ - 5 ans)

Le 4 avril 2012, Jean Échantillon achète un portefeuille à capital garanti – Revenu de retraite – 8 % (moins de 100 000 \$ - 5 ans) de 50 000 \$. Le calcul du rendement est basé sur la pondération suivante : 60 % en rendement fixe, 13 1/3 % en placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, 13 1/3 % placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation et 13 1/3 % placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé.

Voici les caractéristiques de son placement telles que le précise la convention de placement :

Date d'acquisition :	4 avril 2012
Taux d'intérêt en période de préémission (période de vente) :	1,00 %
Date d'émission :	18 juillet 2012
Date d'échéance :	18 juillet 2017
Taux de participation à la croissance de l'indice :	100 %
Rendement de la composante à rendement fixe (de la date d'émission à la date d'échéance) :	<u>Maximum entre</u> : l'épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans au 2 avril 2012 et celui au 11 juillet 2012, ou un taux supérieur à ces deux taux, validé par la Direction développement des produits garantis et Modélisation financière, ajusté d'un écart de -0,40 %.

Évolution du placement

– De la date d'acquisition à la date d'émission, les intérêts s'accumulent au taux de préémission.

Montant initial	50 000,00 \$
Intérêts calculés de façon journalière entre le 4 avril 2012 et le 18 juillet 2012 au taux de 1,00 %.	<u>143,64 \$</u>
Total	50 143,64 \$

De la date d'émission à la date d'échéance, le calcul du rendement est basé sur l'évolution des indices.

La contribution de chacune des composantes au rendement du placement est décrite ci-dessous:

i - Composante à rendement fixe

Le rendement annuel composé fixe, qui s'applique à 60 % du capital, correspond au plus élevé des taux d'intérêt suivants :

- le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **2 AVRIL 2012** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, ajusté d'un écart de **-0,40 %**.
- ou le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **11 JUILLET 2012** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, ajusté d'un écart de **-0,40 %**.

ii - Composantes à rendement variable

a. Placement garanti à rendement bonifié – Services financiers

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, qui s'applique à 13 1/3 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_1 + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_2 + \dots + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_8 \right) \times 1/8 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5 % et maximum = 20 %

- PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **11 MAI 2017, 12 JUIN 2017 ET 11 JUILLET 2017** (ou le jour ouvrable suivant).
- PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **11 JUILLET 2012**.
- T₁ à T₈ = Chacun des 8 titres boursiers décrits ci-dessous
- 100,000 %** = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 12,5 %.

T ₁ : Banque Royale du Canada (RY CT)	T ₂ : Banque Scotia (BNS CT)	T ₃ : Banque CIBC (CM CT)
T ₄ : Banque de Montréal (BMO CT)	T ₅ : Groupe Financier Banque TD (TD CT)	T ₆ : La Financière Manuvie (MFC CT)
T ₇ : Intact Corporation financière (IFC CT)	T ₈ : Great-West Lifeco Inc. (GWO CT)	

b. Placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation, qui s'applique à 13 1/3 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_1 + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_2 + \dots + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_{10} \right) \times 1/10 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5 % et maximum = 20 %

- PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **11 MAI 2017, 12 JUIN 2017 ET 11 JUILLET 2017** (ou le jour ouvrable suivant).
- PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **11 JUILLET 2012**.
- T₁ à T₁₀ = Chacun des 10 titres boursiers décrits ci-dessous
- 100,000 %** = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 10 %.

T ₁ : Unilever NV (UNA NA)	T ₂ : Procter & Gamble Co. (PG UN)	T ₃ : Nestlé SA (NESN VX)
T ₄ : Kraft Foods inc. (KFT UN)	T ₅ : Kimberly-Clark Corp. (KMB UN)	T ₆ : Tesco plc (TSCO LN)
T ₇ : Coca-Cola Co. (KO UN)	T ₈ : H.J. Heinz Company (HNZ UN)	T ₉ : ConAgra Foods inc. (CAG UN)
T ₁₀ : Danone SA (BN FP)		

c. Placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé, qui s'applique à 13 1/3 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2_{\text{pour } T_1}}{PF^1} + \frac{PF^2_{\text{pour } T_2}}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2_{\text{pour } T_{10}}}{PF^1} \right) \times 1/10 \right]^{-1} \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5 % et maximum = 20 %

PF ²	=	La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture 11 MAI 2017, 12 JUIN 2017 ET 11 JUILLET 2017 (ou le jour ouvrable suivant).
PF ¹	=	Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du 11 JUILLET 2012 .
T ₁ à T ₁₀	=	Chacun des 10 titres boursiers décrits à la page suivante.
100,000 %	=	Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 10 %.		
T ₁ : Novartis AG (NOVN VX)	T ₂ : Roche Holding AG (ROG VX)	T ₃ : Sanofi-Aventis SA (SAN FP)
T ₄ : GlaxoSmithKline plc (GSK LN)	T ₅ : Johnson & Johnson (JNJ UN)	T ₆ : Takeda Pharmaceutical Co. Ltd (4502 JT)
T ₇ : Pfizer Inc. (PFE UN)	T ₈ : Bristol-Myers Squibb Co. (BMY UN)	T ₉ : Abbott Laboratories. (ABT UN)
T ₁₀ : Merck & Co. Inc. (MRK UN)		

Si l'appréciation cumulative totale est de **13,75 %**, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de **2,61 %**. L'épargnant touchera à l'échéance, le 18 juillet 2017, un montant de **50 143,64 \$ X 1,1375 = 57,038.39 \$**.

Si l'appréciation cumulative totale est inférieure au minimum garanti, les intérêts versés au compte du détenteur à l'échéance, le 18 juillet 2017 équivaldront uniquement au rendement minimum garanti.